MÉDIATHÈQUE

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé

Aménagement du territoire Santé-Environnement

La première Conférence internationale pour la **promotion de la santé**, réunie à Ottawa, a adopté le 21 novembre 1986 la présente Charte « en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de la Santé pour tous d'ici à l'an 2000 et au-delà ».

Elle met notamment en avant les « préalables indispensables à toute amélioration de la santé », à savoir :

- se loger,
- accéder à l'éducation,
- se nourrir convenablement,
- disposer d'un certain revenu,
- bénéficier d'un éco-système stable,
- compter sur un apport durable de ressources,
- avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

Elle souligne que divers facteurs - politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux et biologiques - peuvent tous favoriser la santé ou, au contraire, lui porter atteinte, et elle définit le but de la promotion de la santé comme étant « de créer, grâce à un effort de sensibilisation, les conditions favorables indispensables à l'épanouissement de la santé ».

Accéder à la ressource

http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf

Mise à jour de cette page :
14/10/2020

Ressources pour comprendre et transmettre

Format :
Autre

Année :
1986

Auteur :
Organisation mondiale de la santé

Editeur :
Organisation mondiale de la santé